



**République du Sénégal**  
Un Peuple – Un But – Une Foi

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**MINISTRE DE L'URBANISME, DU  
LOGEMENT ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**Projet pour la Promotion de la Gestion  
Intégrée et de l'Economie des Déchets  
Solides au Sénégal  
(PROMOGED)**



**PROMOGED**

PROJET DE PROMOTION DE LA GESTION INTÉGRÉE ET  
DE L'ÉCONOMIE DES DÉCHETS SOLIDES AU SÉNÉGAL

**République du Sénégal**

**Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au  
Sénégal (PROMOGED)**

**N ° de prêt / N ° de crédit / N ° : 161477**

**Titre de la mission :** La sélection et l'emploi d'un cabinet ou groupement de cabinets pour les études techniques détaillées et le conseil en transaction pour le Partenariat- Public-Privé (PPP) du CIVD de Saint-Louis et les Etudes techniques détaillées des travaux de réhabilitation de la décharge de GANDON

**N° de référence :** SN-PROMOGED-360681-CS-QCBS

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), de l'Agence Française de Développement (AFD), de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de la Banque Européenne d'Investissement, en vue de financer le coût du Projet de Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED).

Le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides au Sénégal (PROMOGED) permettra de renforcer la gouvernance du secteur et améliorer le système de gestion intégrée et durable des déchets solides ménagers et assimilés. Ce programme d'investissement de 355,7 MUSD (soit 322,5 MEUR) est prévu pour une durée de 6 ans à compter de janvier 2020.

Le PROMOGED souhaite utiliser une partie du montant des ressources du Projet pour « **La sélection et l'emploi d'un cabinet ou groupement de cabinets pour les études techniques détaillées et le conseil en transaction pour le Partenariat-Public-Privé (PPP) du CIVD de Saint-Louis et les Etudes techniques détaillées des travaux de réhabilitation de la décharge de GANDON.** ».

2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « Le Soleil » du 26 janvier 2023.

### 3. Les services comprennent :

- la collecte et l'analyse des données existantes. Le consultant procédera à une actualisation et à une vérification desdites données avec au besoin des investigations complémentaires (levés topographiques, limites foncières, sondages géotechniques nécessaires à l'identification des caractéristiques des sols supports des ouvrages projetés ...);
- la proposition du schéma conceptuel de réhabilitation progressive de la décharge de Gandon. Le consultant devra proposer des variantes techniques offrant des performances fonctionnelles et des avantages environnementaux et socio-économiques ;
- la réalisation des études de conception technique détaillées pour la résorption du massif des déchets existant et la réhabilitation progressive du site de la décharge ;
- l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) pour le projet de résorption de la décharge de Gandon permettant de mettre les entreprises en concurrence et d'exécuter les travaux sans aucun besoin d'études supplémentaires ;
- l'appui au PROMOGED pour définir en phase avec la nouvelle loi 2021-23 du 2 mars 2021 relative aux contrats de partenariat-public-privé (PPP) au Sénégal, le modèle contractuel optimal dans le sens des exigences de bancabilité d'un potentiel privé investisseur pour la construction et l'exploitation du CIVD de Saint-Louis. Le schéma contractuel de PPP sera retenu suivant le modèle économique le plus viable.

4. Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous ; Email : [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com)

5. Le PROMOGED invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :

- La nature des activités du cabinet et le nombre d'années d'expérience,
- Les qualifications du cabinet dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats de :

### Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent :

N°	Critères de sélection	Points
	<b>I. Qualifications générales</b>	<b>20</b>
1.	Disposer d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans en tant que cabinet ou groupement dans la planification, la conception et le suivi de la réalisation d'infrastructures (BTP)	20
	<b>II. Expériences spécifiques relatives à la mission</b>	<b>70</b>
1.	Avoir des expériences pertinentes dans les études de réhabilitation de décharges	20
2.	Avoir des expériences pertinentes dans les études de construction d'infrastructures de gestion et de traitement des déchets solides	20
3.	Avoir des expériences pertinentes dans le montage, la négociation ou l'accompagnement pour la mise en place de contrats de PPP	20
4.	Avoir des expériences pertinentes dans la planification de système de gestion des déchets solides	10

	<b>III. Connaissance du milieu</b>	<b>10</b>
5.	Expérience similaire en Afrique	10
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

**NB : Pour être retenue, chaque expérience présentée doit être confirmée par une attestation dûment signée**

*Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection*

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
8. Un consultant sera sélectionné selon la **méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes PROMOGED au Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY 2 -ème étage, Dakar –Sénégal Tel : (221) 33843 26 00 tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous : au Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY 2 -ème étage, Dakar –Sénégal par courrier, ou par courrier électronique à l'adresse mail ci-après [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com) au plus tard le **mardi 18 juillet à 10 heures (heure locale)**.

**PROMOGED**

**À l'attention de : Monsieur Ibrahima DIAGNE, Directeur de Projet**  
**Point E, en face du Canal 4, Rue des écrivains enceinte Galerie KEMBOURY**  
**2 -ème étage, Dakar –Sénégal**  
**Tél : (221) 33843 26 00**  
**E-mail : [promoged.ucg@gmail.com](mailto:promoged.ucg@gmail.com)**